

SONAEC

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'ÉQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.
R.C. N° 14 586 - B
IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, RENAULT-TRUCKS, HYUNDAI, ET RENAULT
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E-Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810

Code de l'acheteur : CT89292
Nom de l'acheteur : UAC /COE-EIE
Référence : C N°6012-2021/UAC
Catégorie comptable : HT/HD
IFU de l'acheteur : 4202112544221
Tél. de l'acheteur : 97094968
RCCM :
Adresse : ABOMEY -CALAVI

Facture de vente

Depot

ENTREPOT FICTIF VENDEUR

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VEHICULE

Informations supplémentaires

CHASSIS : KMJHG17CPNC500840 MOTEUR : D4DCNJ700755
IMMATRICULATION : CA 8657 RB
CONTRAT DE MARCHÉ N°6012-2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/21

NUMERO	DATE	REFERENCE	REFERENCE D'ORIGINE
FDC00143	14/09/2022	C N°6012-2021/UAC	

Reference	Designation	Qty.	P.U. Net TTC	Total Net TTC	Taxe Spec	TVA	AIB
BUS_HYUNDAI_CO UNTY	BUS HYUNDAI COUNTY 4X2 30 PLACES DIESEL 04 CYLINDRES (A)	1	40 500 000	40 500 000			

Pr le DG A.P.O

*Pour acquit
Cotonou le 14/09/2022
A. Ivan
p/c sonaec
CNI n° 100156497
Exp. le 21/09/2022*



Total HT Brut	40 500 000
Remise	0
Total HT Net	40 500 000
Total TTC	40 500 000
Aib	0
Montant Total (HT/HD)	40 500 000
Acompte	0
Net A Payer	40 500 000

Arrêté la présente facture à la somme
hors taxe hors douane de : quarante millions cinq cents mille cfa.



Code MECeF/DGI
L6NE-HTLG-67W7-MUER-UTPI-LPOE
MECeF NIM : ED04000102
MECeF Compteurs : 21387/22211 FV
MECeF Heure : 15/09/202208:51:39

PENALITES ENCOURUES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT :
NOS FACTURES SONT PAYABLES A 30 JOURS DATE DE FACTURATION.
LE NON RESPECT DE L'ECHÉANCE, DONNE DROIT A LA SONAEC A DES PENALITES DE 1% PAR
JOUR DE RETARD CALCULEES SUR LES SOMMES EXIGIBLES ET NON PAYEES A BONNE DATE
SUR LA PERIODE ALLANT DE LA DATE D'EXIGIBILITE JUSQU'A LA RECEPTION DES FONDS PAR
LA SONAEC ET ENTRAINE LA FERMETURE DU COMPTE CLIENT
TOUTE PIECE LIVREE RESTE LA PROPRIETE DE LA SONAEC JUSQU'AU REGLEMENT INTEGRALE
DE LA FACTURE
TOUTE PIECE VENDUE NE SERA NI REMISE NI ECHANGE. CES PIECES ETANT IMPORTEES,
LEURS PRIX SONT SUSCEPTIBLES DE REAJUSTEMENT EN FONCTION DU COURS OFFICIEL
EURO/F.CFA LE JOUR DE PAIEMENT (1euro = 655,957 FCFA)



Abomey-Calavi, le 04 Août 2022

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 2 : ACQUISITION
D'UN MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES AU
PROFIT DU CoE-EIE.**

REFERENCE: MARCHÉ N°6012-2021/UAC/AD/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/2021

AUTORITE CONTRACTANTE: COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE
DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

BENEFICIAIRE: COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT
ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES: 10 août 2021

DATE DE NOTIFICATION: 12 novembre 2021

TITULAIRE DU MARCHÉ: SONAEC

FINANCEMENT: EMPRUNT

Août 2022

Handwritten signatures and initials in blue ink, including symbols like @, H, F, and B.

I- SYNTHESE

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatre (04) août, a eu lieu à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi sur le campus d'Abomey-Calavi, la réception du marché relatif à l'acquisition d'un minibus climatisé de 30 places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE exécuté par la SONAEC.

Etaient présentes à cette séance, les personnes ci-après (cf. liste de présence ci-jointe).

Conformément aux dispositions de l'article 5 du marché, le délai d'exécution est de quarante jours calendaires et court à compter de la date de notification de l'ordre de service d'exécution des prestations. La période d'exécution des prestations indiquée dans l'ordre de service est du 09 mars 2022 au 17 avril 2022. Par courrier N°121-2022/SONAEC/DG/DC du 07 avril 2022 et reçu le 08 avril 2022 au Secrétariat du SPM du projet, la SONAEC a évoqué certaines raisons liées à la guerre en Ukraine qui retardent la livraison et a fait une promesse pour l'arrivée du minibus pour fin mai 2022. Cet engagement n'a pas été respecté. C'est ainsi qu'une mise en demeure a été adressée et réceptionnée au titulaire du marché le 03 juin 2022 pour leur demander de livrer au plus tard le 10 juin 2022 sous peine de courir des pénalités de retard. La SONAEC a introduit un autre courrier le 09 juin 2022 pour accuser réception de la mise en demeure et a expliqué une fois encore les différentes difficultés qu'elle rencontre dans l'exécution dudit marché. La SONAEC a introduit la lettre de demande de livraison du minibus sur la date du 04 août 2022 par courrier N°184-2022/SONAEC/DG/DC du 02 août 2022.

II- OBSERVATIONS

Il a été procédé à la vérification des caractéristiques du minibus de marque **HYUNDAI** numéro châssis **KMJHG17CPNC500840** immatriculé **CA 8657 RB** conformément aux spécifications du contrat. De cette vérification, aucune observation n'a été faite.

Il a été recommandé que le rodage du véhicule soit fait conformément aux dispositions du contrat ainsi que le service après-vente qui doit être assuré par la SONAEC.

 2

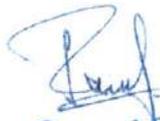
III- CONCLUSION

Au regard de tout ce qui précède, la réception du minibus de marque **HYUNDAI** numéro **châssis KMJHG17CPNC500840** immatriculé **CA 8657 RB** Objet du marché N°6012-2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/2021 a été prononcée sous réserve des vices cachés les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé


NOUNASTIEN Hector A
Ingénieur en Mécanique


SOGNON J. Giboul
SPM - CEA-IMPACT


GROMPHALVES Barilia
Rept. CCMP SONEAC


FOURN Flous
DGUL/DGOA/MEF


ANAGO
Guy Fortuné


Charlemagne ZOUNEME
Comptable CoE-EIE


Pierre G. ASSOGBA
RF/CEA-IMPACT


AWIGNAN G. Ivan
Rept/SONAEC



LISTE DE PRESENCE

Objet : RECEPTION DU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION D'UN MINIBUS CLIMATISE DE 39 PLACES POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES AU PROFIT DU CoE-EIE (LOT 2).

Date : le 04/08/2022.

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE DE PROVENANCE	QUALITE	CONTACT et E-mail	EMARGEMENT
1	ZOUNEME Charlemagne	COE-EIE	Comptable	97891288 charlemagne@univ-abomey.com	
2	BENNON J. G. Boul	CEA IMPACT	SPN	94540470	
3	FOURN Floris	DGML/DGCA	ED/DGCA	90259843	
4	NOUNAGNON Hector Alexandre	INGENIEUR MECANIQUE EPAC	Ingenieur	95406751	
5	GONCALVES Barilca	Rectorat- UAC	SA-CCIP	97446717	
6	ANAGO Guy Fortuné	EPAC/SM	C/SM	94250396	
7	ASSOGBA G. Reure	CEA-IMPACT	RF/CEA	97207810	
8	AWIGNAN G. Ivan	SONAEC	Rept/SONAEC	97979119 i.awignan@sonaec.com	
9					
10					



IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE RENAULT s.a.s - NISSAN - HYUNDAI
RENAULT TRUCKS
01 BP.2042 - COTONOU - TEL 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E-mail: direction@sonaec.bj
REPUBLIQUE DU BENIN

BORDEREAU DE LIVRAISON

N° 0010820 / SONAEC

Bénéficiaire: Collège d'Ingenieurs en Energie Infrastructures et Environnement / CEE-EIE

Adresse: Abomey-Calavi / HAC

Réf. Bon commande du Fournisseur N° contrat 406012 du 24/12/2022

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Pour le trac et livraison d'un véhicule minibus HYUNDAI County de 30 places, diesel.	01	4M	
Châssis : KMJHG17CPC 500840			
Moteur : D4DC NJ700755			
Accessoires : 01 Toile de secours, 01 clé de torx, 01 manivelle, 01 ouc 01 paire de clé contact, 01 extincteur, 01 paire de triangles 01 manuel d'utilisation et de garantie, 03 clés maître existante.			
Pour le Directeur Général et P.D.			
<p>Signature: <i>[Signature]</i> Diakoumbe ZOUNENE Compagnon CEE-EIE</p> <p style="text-align: center;">S.O.N.A.E.C. DEPARTEMENT AUTOMOBILE & EQUIPEMENT 104 Avenue de la Magne A NANI</p>			

[Signature]
2022

ATA
le Fournisseur

[Signature]
NOUNAGNON
Hector A

Cotonou, le 04 Août 2022
(Nom et Qualité du Réceptionnaire)

[Signature]
S. G. NON
1 BP 11 - CEA - ITRMCT / C

REPUBLIQUE DU BENIN
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)
 UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
MARCHE N° 6012 -2021/UAC/AC/CCMP/CoE-EIE/SPM du 24/12/2021



M
A
R
C
H
E
S
P
U
B
L
I
C
S

STRUCTURE COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE.EIE)

OBJET DU MARCHE : Lot 2 : Acquisition d'un minibus climatisé de 30 places pour des sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE

TITULAIRE SONAEC
 BP 2042-PK3 Route de Porto-Novo, République du Bénin, Tél : +229 21 33 11 72 / 31 11 72
 E-mail: direction@sonaec.com

RESERVE A L'AUTORITE CONTRACTANTE		RESERVE A LA DNCMP	
DATE DE PUBLICATION AVIS	16 / 08 / 2021	DATE D'APPROBATION	24 / 12 / 2021
DATE D'OUVERTURE	08 / 09 / 2021	DATE DE NOTIFICATION	12 / 11 / 2021
DATE D'ATTRIBUTION	17 / 11 / 2021		
DELAI D'EXECUTION	40 jours calendaires	F_CoE.EIE_767844	

FINANCEMENT	INTERIEUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	%
	EMPRUNT	X	100	%
	AUTONOME	<input type="text"/>	<input type="text"/>	%
	DON	<input type="text"/>	<input type="text"/>	%

NUMERO DE SIGMAP DU MARCHE F_CoE.EIE_767844

MONTANT DU MARCHE HT/HTD **40 500 000 FCFA**

TYPE DE MARCHE	FOURNITURES	X
	TRAVAUX	<input type="text"/>
	PRESTATIONS DE SERVICES	<input type="text"/>
	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	<input type="text"/>

MODE DE PASSATION	AOO	X
	AOR	<input type="text"/>
	GRE A GRE	<input type="text"/>
	AMI	<input type="text"/>
	SOLlicitATIONS DE PRIX	<input type="text"/>
	DC DEMANDE DE PROPOSITION	<input type="text"/>

AUTORISATION DE PROGRAMME : Annuel

CREDE DE PAIEMENT	IMPUTATIONS	MONTANT DE L'EMPRUNT	SOURCE DE FINANCEMENT
Année 2021	245	4 000 000 dollars	BANQUE MONDIALE



Handwritten signature and initials

MARCHÉ N° _____

ENTRE

Le College of Engineering-Energie Infrastructure de Transport et Environnement (CoE.EIE) de la République du Bénin, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, désigné ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représenté aux présentes par Prof **Guy Alain ALITONOU**, agissant en qualité de Coordonnateur d'une part,

ET

La Société SONAFEC inscrit au registre de commerce sous le N° RCCM RB/COT/07 B 347 faisant election de domicile à BP 2042-PK3 Route de Porto Novo, République du Bénin Tél : +229 21 33 11 71/21 33 11 72, Emails : direction@sonafec.com, désigné ci-après par les termes « le Fournisseur », représenté aux présentes par **Monsieur Nicolas ADAGBE** agissant en qualité de *Directeur Général*, d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du marché

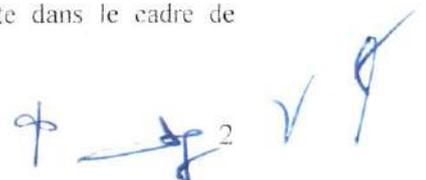
Le présent marché a pour objet la livraison de fournitures et la prestation de services connexes en d'autres termes la **fourniture d'un minibus de trente places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE-EIE (Lot2)** par le Fournisseur pour le compte de l'Autorité contractante conformément aux dispositions des documents contractuels.

Il a été passé par la procédure d'Appel d'offre aménagée à l'article 29 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Article 2- Pièces contractuelles du marché par ordre de préséance

Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

1. le présent marché ;
2. la lettre de soumission du titulaire ;
3. l'acte d'engagement ;
4. la lettre de notification du marché adressée au titulaire par l'Autorité contractante ;
5. le PV de validation des résultats d'évaluation par la CCMP ;
6. les bordereaux des prix présentés par le titulaire, le bordereau des quantités, le bordereau des prix unitaires, calendrier de livraison, Essai, l'engagement du soumissionnaire à réaliser les services connexes au présent marché ainsi que toutes les garanties offertes par le titulaire à l'autorité contractante ;
7. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
8. le cahier des clauses techniques ;
9. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
10. le Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) ;
11. le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
12. l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
13. la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin ;
14. les différents ordres de service pris par l'autorité contractante dans le cadre de l'exécution du présent marché.



Article 3 - Montant du marché et modalités de sa détermination

Le montant du présent marché est arrêté à la somme de **quarante millions cinq cent mille (40 500 000) Francs CFA Hors douane Hors taxes**. Le présent marché est un marché *à prix forfaitaire*.

Article 4 : obligation des parties

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du fournisseur comme indiqué à l'article 6, le fournisseur convient de livrer le minibus objet du présent marché y compris la réalisation des services connexes et de remédier à ses défauts et insuffisances et dans le cas d'extrême défaillance de procéder au remplacement du minibus en conformité absolue avec les dispositions du présent marché. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au fournisseur, au titre du minibus livré et des rectifications apportées à ses défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché.

Article 5-Délai d'exécution

Le délai d'exécution du présent marché est **de quarante (40) jours calendaires** à compter de l'entrée en vigueur du marché.

Article 6 - Monnaie et mode de paiement

Les règlements au profit du Fournisseur au titre du présent marché se feront en FCFA par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert au nom de la société SONAEC au Bénin et dont le RIB est fourni à cet effet. Les modalités de règlement du marché sont spécifiées dans les CCAG et dans les CCAP.

Le paiement du montant du présent marché devra être effectué dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter du jour de la réception par l'Autorité contractante de la déclaration de créance après l'établissement de la preuve de l'exécution satisfaisante du présent marché.

Article 7 – Avances

Il sera accordé au fournisseur, sur sa demande dans un délai n'excédant pas dix (10) jours calendaires à compter de la notification du marché approuvé et sans justification de débours de sa part une avance forfaitaire d'un montant maximum de 30% du montant initial du marché. Cette avance devra être couverte à 100% par une garantie bancaire à première demande en conformité avec les dispositions du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et de son Acte uniforme portant Organisation des sûretés. Le remboursement de cette avance est effectué lors du règlement du marché par déduction du montant intégral des avances consenties par l'autorité contractante du montant du marché.

Article 8 - Révision des prix

Le prix du présent marché est ferme et non révisables.

Article 9- Informations sur le nantissement

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par les articles 103 et 104 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant du Code des marchés publics en République du Bénin. Les formalités de publicité prévues par la réglementation nationale en vigueur sur le nantissement des marchés et par les dispositions relatives au nantissement de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sûretés doivent, en tout état de cause, être respectées.

Article 10- Régime fiscal, parafiscal et douanier

Le présent marché est soumis aux régimes fiscal et douanier en vigueur en République du Bénin. Le titulaire est assujéti aux règles applicables aux marchés sur financement extérieur. Par ailleurs, il est tenu de se rapprocher de la Mission Fiscale des Régimes d'exception à la Direction Générale des Impôts pour obtenir le moyen de paiement correspondant au montant des droits de douane et de la TVA. Le fournisseur est assujéti au paiement d'une redevance de régulation fixé au taux de 0,5% du montant hors taxes du marché conformément aux dispositions de l'article 99 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin. Le montant de la redevance de

3 ✓

régulation sera versé directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au trésor public.

Article 11- Sous-traitance

Le Fournisseur ne peut sous-traiter le minibus objet du présent marché.

Article 12- Réception

Le minibus objet du présent marché sera réceptionné lors de sa livraison par une commission de réception en conformité avec les règles en vigueur en République du Bénin.

Cette commission est composée comme suit :

- le Coordonnateur du projet CoE-EIE ou son représentant ;
- le Spécialiste en Passation des Marchés du projet CoE-EIE ou son représentant ;
- le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC ou son représentant ;
- le Responsable Financier du projet CoE-EIE ;
- le Comptable du projet CoE-EIE ;
- un ingénieur mécanicien mandaté par le projet CoE-EIE ;
- un représentant du garage central Administratif ;
- le fournisseur ou son représentant.

À la livraison du véhicule, la commission constate sa livraison après vérification satisfaisante de la conformité de ses spécifications techniques avec celles spécifiées au cahier des clauses techniques du présent marché et le bordereau de livraison sera signé par tous les membres présents. En cas de constat d'insuffisances mineures, elles seront dressées et notifiées au fournisseur qui dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour remédier à ces insuffisances. Par ailleurs, le fournisseur est tenu de livrer un véhicule âgé de 10 mois au plus avec l'index des compteurs à moins de 50 KMS à la date de livraison conformément aux instructions du ministre des Finances.

Pour toute réception, le Fournisseur avisera l'Autorité contractante, par écrit, de la date à laquelle il estime que le véhicule sera livré.

À la suite de la livraison du véhicule par le fournisseur, un comité restreint composé d'un représentant du garage central et d'un ingénieur mécanicien représentant le projet CoE-EIE procédera à un essai technique pour le compte et à la charge du projet CoE-EIE en parcourant à bord du véhicule le trajet Cotonou-Parakou-Cotonou. Ce comité inventorie les insuffisances éventuelles constatées auxquelles le fournisseur devra remédier dans un délai qui ne saurait dépasser 30 jours calendaires.

En cas d'essai concluant ou de prise en compte certifiée des éventuelles observations mentionnées ci-dessus, la commission de réception réunie procède à la réception du véhicule et dresse un PV de réception qui est signé par les membres de ladite commission. Toutefois, cette réception ne désengage pour autant le fournisseur du délai de garantie fournisseur et constructeur consenti par lui.

Article 13 – Pénalités et intérêts moratoires

En cas de retard dans l'exécution du présent marché, le fournisseur sera passible, après mise en demeure préalable de huit (08) jours calendaires, d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/2000 IÈME du montant du marché. Le cumul des pénalités de retard ne peut excéder deux cent soixante-dix mille (270 000) Francs CFA sous peine de résiliation. Les empêchements résultant de cas de force majeure exonèrent le fournisseur des pénalités de retard. Le défaut de règlement dans le délai fait courir à l'autorité contractante des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration d'une mise en demeure de huit (8) jours calendaires jusqu'au jour du règlement. Ces intérêts moratoires sont déterminés par rapport au taux légal annuellement fixé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Article 14- Résiliation du marché

Le présent marché peut faire l'objet d'une résiliation dans les cas suivants :



- soit à l'initiative du Coordonnateur du projet ColE-EIE lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public ou en raison de la faute du fournisseur du marché ;
- soit à l'initiative du fournisseur du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois (03) mois, ou par suite d'un ajournement dans les conditions prévues à l'article 109 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit à la suite d'un accord entre parties contractantes ou encore dans le cas prévu à l'article 100, 4ème tiret de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ;
- soit lorsque le cumul des pénalités de retard excède **deux cent soixante-dix mille (270 000) Francs CFA**. Dans ce cas, le marché est résilié de plein droit.

Le présent marché peut également être résilié lorsqu'un cas de force majeure en rend l'exécution impossible. Sauf dans le cas de résiliation à l'initiative du fournisseur, la résiliation est prononcée par l'autorité contractante, après avis de la Direction nationale de contrôle des marchés publics.

En dehors des cas où la résiliation est prononcée en vertu du 1er tiret du présent article, le fournisseur du marché a droit à une indemnité de résiliation calculée forfaitairement sur la base des fournitures qui restent à livrer. Ce pourcentage est fixé dans les cahiers des clauses administratives générales pour chaque catégorie de marché.

Article 15 – Règlement des litiges

Tout litige lié à l'exécution du présent marché fera d'abord l'objet d'un règlement amiable entre les parties. Dans ce cadre, les parties peuvent soumettre leur litige ou différend à la conciliation de l'Autorité de régulation des marchés publics. En cas d'échec du règlement amiable, les parties feront recourir aux juridictions administratives compétentes.

Article 16 – Soumission aux règlements

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales et particulières (CCAG et CCAP) applicables aux marchés publics de fournitures et des dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Article 17- Approbation du marché

Le présent marché ne sera exécutoire qu'après son approbation par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi.

Article 18- Enregistrement du marché

Le marché est soumis aux formalités d'enregistrement prévues par la réglementation en vigueur avant tout commencement d'exécution.

Article 19– Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- a) l'approbation par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- b) sa notification à l'attributaire ;
- c) son immatriculation et son authentification par l'organe de contrôle compétent ;
- d) son enregistrement au service des domaines ;
- e) la mise en place des garanties à produire par le fournisseur ;
- f) le versement de l'avance de démarrage prévue au CCAG si requis ;



Le présent marché entre en vigueur à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
L'entrée en vigueur du marché marque le début des obligations juridiques d'exécution et, sauf dispositions contraires du marché, le début des délais de réalisation.

Lu et accepté par le titulaire :

SO.N.A.E.C.
01 B. P. 2042 R. P.
Tél: 21.33.11.71/72 Cotonou


Nicolas ADAGBE
17/12/2021

Présenté par :

Le Coordonnateur du projet CoE-EIE




Pr. Alain ALITONOU
/ /2021

A visé
L'Agent Comptable de l'UAC



Oscar C. KEKEREKUE
/ /2021

A visé

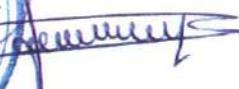
Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC




Manel Floriana C. GAZARD
/ /2021

Vu et approuvé par le Recteur,




Professeur Félicien AVLESSI
24/12/2021

Enregistré à P/Novo Le 05/01/2022
Fo 01 Case 3012-41
Reçu 
INSPECTEUR DE L'ENREGISTREMENT





Bienvenu D. TOKO



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N° / SONAEC

LETTRE DE SOUMISSION

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E. Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

LETTRE DE SOUMISSION

08 Septembre 2021

Avis d'Appel d'offres N°015-21/UAC/CoE.EIE/CCMP/SPM du 16/08/2021

Variante numéro : [Néant]

A

**Université d'Abomey-Calavi / Collège d'Ingénierie en Energie, Infrastructure de Transport et
Environnement (CoE-EIE)**

Cotonou

Nous, les soussignés attestons que :

- Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif / les additifs numéros [Néant] et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et cahier des clauses techniques, les fournitures et Services connexes ci-après :

**LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE
HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES**

- Le prix total de notre offre toutes taxes comprises, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de :

**LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE
HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES : 40 500 000 FCFA HT/HD (QUARANTE MILLIONS CINQ
CENT MILLE FRANCS CFA HORS TAXES HORS DOUANE) ;**

1/2

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : Néant.
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des DPAO ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 42 des Instructions aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG).
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseur intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.
- i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions du Code éthique et de déontologie dans la commande publique, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint signé par nos soins.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.



Charlemagne ANANI

En tant que Directeur Général par intérim

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de la SONAEC

En date du, 29 novembre 2021

A small, stylized blue signature mark or scribble located in the bottom right corner of the page.



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

ACTE D'ENGAGEMENT

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E. Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

ACTE D'ENGAGEMENT

AUX TERMES DU PRESENT MARCHE, CONCLU LE

Entre

- (1) Université d'Abomey-Calavi ; (ci-après dénommé « l'Autorité contractante » d'une part, et
- (2) La Société Nouvelle d'Automobile d'Equipelement et de Commerce SA, domiciliée à Cotonou PK 2,5 route de Porto-Novo ; 01 BP 2042 ; téléphone : 21 33 11 71/72 ci-après dénommé le « Titulaire », d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines fournitures et certains Services connexes, à savoir :

LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES AU PROFIT DU COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE-EIE)

et a accepté l'offre du titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services connexes, pour un montant de :

LOT 2 : UN (01) MINIBUS CLIMATISE DE 30 PLACES : UN (01) UN MINIBUS CLIMATISE HYUNDAI COUNTY DE 30 PLACES AU PROFIT DU COLLEGE D'INGENIERIE EN ENERGIE, INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT (CoE-EIE) : 40 500 000 FCFA HT/HD (QUARANTE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFA HORS TAXES HORS DOUANE) ;

(Ci-après dénommé le « montant du marché ») et dans le délai maximal de quarante (40) jours.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du marché et être lus et interprétés à ce titre :

SO. N. A. E. C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

1/2

- a. Le présent Acte d'Engagement ;
 - b. La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c. L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - e. Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - f. Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
 - g. NEANT
3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
 4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
 5. l'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Bénin, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Pour l'UAC
L'Autorité contractante

Pour le Titulaire,



Charlemagne ANANI

Directeur Général par intérim
dûment autorisé à signer cet acte
d'engagement au nom de la
SONAEC



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**BORDEREAUX DES PRIX- ET CALENDRIERS
DE LIVRAISON**

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT 2

N° d'ordre	Désignation des produits	Prix unitaires TTC (FCFA)	
		En lettre	En chiffre
LOT 2	Un (01) minibus Hyundai County diesel climatise de 30 places , visite technique, immatriculation et plaque, assurance et service après-vente sur un an.	Quarante millions cinq cent mille francs CFA hors taxes hors douane.	40 500 000 FCFA HT/HD
TOTAL			40 500 000 FCFA HT/HD

NB/

LES MINIBUS SONT EXONERES DES DROITS DE DOUANE ET TAXES CONFORMEMENT A LA LOI DE FINANCES 2021.

Cotonou, le 29 novembre 2021
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT
Charlemagne ANANI



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

BORDEREAU DES PRIX POUR LES FOURNITURES

08 Septembre 2021

Avis d'Appel d'offres N°015-21/UAC/CoE.EIE/CCMP/SPM du 16/08/2021

Variante numéro : [Néant]

LOT 2

1	2	3	4	5	6	7
Article	Description	Date de livraison	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire (selon l'incoterm applicable)	Prix total (selon l'incoterm applicable par article (cols. 4x5))	Coût main d'œuvre, locale matières premières et composants provenant du Bénin ou de l'UEMOA % de Col.5
1	UN (01) MINIBUS HYUNDAI COUNTY DIESEL CLIMATISE DE 30 PLACES	40 jours	1	40 500 000 FCFA HT/HD	40 500 000 FCFA HT-HD	Non applicable.
TOTAL					40 500 000 FCFA HT/HD	

NB/

LES MINIBUS SONT EXONERES DES DROITS DE DOUANE ET TAXES CONFORMEMENT A LA LOI DE FINANCES 2021.

Cotonou, le 29 novembre 2021
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

Charlemagne ANANI



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**BORDEREAU DES PRIX ET CALENDRIER DE REALISATION DES
SERVICES CONNEXES**

08 Septembre 2021

Avis d'Appel d'offres N°015-21/UAC/CoE.EIE/CCMP/SPM du 16/08/2021

Monnaie de l'offre en conformité avec la clause
15 des IC

Variante Numéro [Néant]

1	2	4	5	6	7
Article	Description des services	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité (Nb. D'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (col 5*6)
1	(i) Formalité d'obtention de la visite technique	A la livraison	01	NEANT	NEANT (Intégré au prix du véhicule)
2	(ii) Formalité d'immatriculation, pose et inscription de la plaque	A la livraison	01	NEANT	(Intégré au prix du véhicule)
3	(iii) Assurance	A la livraison	01	NEANT	(Intégré au prix du véhicule)
4	(iv) Service après-vente pendant un an	A 01 an après la livraison	01	NEANT	(Intégré au prix du véhicule)
				Prix Total	(Intégré au prix du véhicule)

Cotonou, le 29 novembre 2021

POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O



Charlemagne ANANI



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

LISTE DES FOURNITURES ET CALENDRIER DE LIVRAISON

LOT 2

Article N°	Description des fournitures	Quantité (Nb. D'unités)	Unité	Site ou destination finale comme indiqué aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le candidat (à indiquer par le candidat)
LOT 2	Un minibus HYUNDAI County diésel climatisé de 30 places	01	Unité	Le véhicule sera livré au siège du CoE-EIE sis à l'EPAC sur le Campus universitaire d'Abomey Calavi	20 jours calendaires après la notification du marché	40 jours calendaires après la notification du marché	40 jours après la signature et l'enregistrement du contrat de marché.

Cotonou, le 29 novembre 2021
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

SO. N. A. E. C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

Charlemagne ANANI



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

**LISTE DES SERVICES CONNEXES ET CALENDRIER DE
REALISATION**

Article N° Service	Description du service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
1	(i) Formalité d'obtention de la visite technique	01	Unité	-	Maximum un mois après la réception provisoire des véhicules
2	(ii) Formalité d'immatriculation, pose et inscription de la plaque	01	Unité	-	Maximum un mois après la réception provisoire des véhicules
3	(iii) Assurance	01	Unité	-	Après la livraison et doit couvrir une période de douze mois
4	(iv) Service après-vente pendant un an	01	Unité	Sur le site du soumissionnaire	A réaliser au fur et à mesure des besoins sur une période de douze mois après la livraison des véhicules

Cotonou, le 29 novembre 2021
POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET P.O

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT

Charlemagne ANANI



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, HYUNDAI, RENAULT-DACIA ET RENAULT-TRUCKS
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.com - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLICQUE DU BENIN

COTONOU, LE. 29 NOV 2021

N°...../SONAEC

FACTURE PROFORMA

SO.N.A.E.C.
DEPARTEMENT
AUTOMOBILE & EQUIPEMENT



**SOCIETE NOUVELLE D'AUTOMOBILE
D'EQUIPEMENT ET DE COMMERCE S.A.**

R.C. N° 14 586 - B

SONAEC

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BIENS D'EQUIPEMENT
CONCESSIONNAIRE NISSAN, RENAULT-TRUCKS, HYUNDAI, SKODA ET RENAULT-DACIA
01 B.P. 2042 - COTONOU - TEL : (229) 21 33 11 71 & 21 33 11 72 - FAX (229) 21 33 11 99
E.Mail : direction@sonaec.bj - N° INSAE 245.6200.1724.60 - N° IFU : 3200800596810
REPUBLIQUE DU BENIN

COTONOU, LE 29 NOV 2021

FACTURE N° / SONAEC

PROFORMA

UAC /CoE- EIE

COTONOU

Lot 2

Pour la fourniture et la livraison éventuelle d'un (01) Minibus

MARQUE : HYUNDAI

MOTEUR : 4.0 L

MODELE : COUNTY DE 30 PLACES DIESEL CLIMATISE

REpondant AUX SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES

PRIX DE VENTE HT/HD : 40 500 000 F CFA

Arrêté la présente facture proforma à la somme de :

**QUARANTE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS HORS TAXES HORS
DOUANE-**

POUR LE DIRECTEUR-GENERAL ET PO



Charlemagne ANANI

Garantie : 12 mois ou 20 000 km / Première révision à 3.000 kms gratuite / Immatriculation gratuite

Délai de livraison : 40 jours après la signature et l'enregistrement du contrat.

Condition de paiement : 25 à 50% à la commande ; le solde à la livraison ou 100% à la livraison.

Pénalités encourues en cas de retard de paiement

Le non-respect de l'échéance, donne droit à la SONAEC à des pénalités de 1% par jour de retard calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date sur la période allant de la date d'exigibilité jusqu'au paiement.

NB : le prix ci-dessus mentionné qui est celui du jour, est susceptible de modification. Le prix est calculé sur la base du taux de change.